

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00472

Numéro SIREN : 524 969 268

Nom ou dénomination : 101 COULEURS ET PLUS

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2020 sous le numéro de dépôt 1108

Greffé du tribunal de commerce de COMPIEGNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/1108

Type d'acte : Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : 101 COULEURS ET PLUS

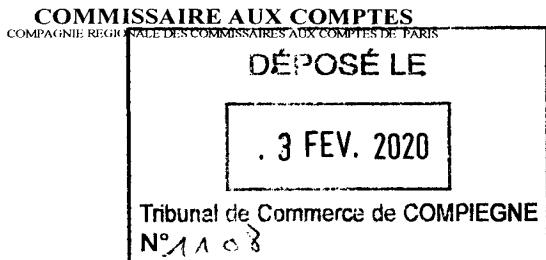
Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 524 969 268

N° gestion : 2019 B 00472



AURÉLIE CANTEL



38, RUE DES TOURNELLES 77700 CHESSY
SIRET : 838 638 617 00012



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 101 COULEURS ET PLUS EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er décembre 2019 concernant la transformation de la société à responsabilité limitée 101 COULEURS ET PLUS en une société par actions simplifiées, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L223-43 du Code de commerce.

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de cette mission en précisant qu'à aucun moment, nous ne nous sommes trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

En application des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession et sur les bases des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2018 tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

La relation de l'exécution de notre mission comporte les points suivants :

- 1- Présentation de l'opération et description de la transformation
- 2- L'exposé de nos diligences et notre appréciation de la transformation

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.

AG



Handwritten signature

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE LA TRANSFORMATION

1.1. Entité liée à l'opération.

La société 101 COULEURS ET PLUS est une société à responsabilité au capital de 2.000,00 euros, dont le siège social est situé à MAREUIL SUR OURCSQ (60890) – 19 Bis Rue de Meaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 524 969 268.
Cette société a été constituée en date du 04/10/2010.

Son objet social est :

« Peinture, parquets, achats et revente de produits et articles en rapport avec la décoration, et toutes activités ayant rapport avec le conseil, la création et la réalisation dans l'agencement et l'aménagement pour l'amélioration de l'habitat en intérieur et en extérieur.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. »

1.2. Nature et objectifs de l'opération

Au terme du rapport de gérance et du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2019, joint en annexe au présent rapport, l'opération envisagée répond à un certain nombre d'enjeux professionnels et présente selon la Direction de la société de nombreux avantages fiscaux en cas de cession ultérieure des titres de la société. On peut également retenir :

- une souplesse et une grande liberté quant au fonctionnement de la société et l'organisation des décisions collectives ;
- la liberté quant aux droits des associés.

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.



1.3. Evaluation de la transformation

Les comptes relatifs à la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018 font apparaître une situation nette qui se décompose comme suit, après affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017 de 572,19 euros :

• Capital	2.000,00 euros
• Réserve légale	200,00 euros
• Autres réserves	11.377,65 euros
• Report à nouveau	0,00 euros
➤ Total	13 577,65 euros

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DES VALEURS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et en particulier :

- La prise de connaissance de l'entité et de ses activités pour comprendre le contexte économique et juridique dans lequel la transformation est envisagée ;
- La planification de la mission dont la prise en considération de l'existence éventuelle d'événements survenus entre la date d'établissement des comptes qui servent de base à la transformation et la date du rapport sur la transformation ;
- L'assurance que les documents comptables servant de base à la transformation ont été établis selon les principes comptables reconnus applicables en France et régulièrement appliqués et qu'ils constituent une information de qualité suffisante pour l'analyse de la société ;
- L'analyse de la situation de la société pour s'assurer que la continuité d'exploitation n'est pas compromise ainsi que l'appréciation des caractéristiques et conditions d'exploitation de la société ;
- L'assurance que les obligations liées à la nouvelle forme juridique, relatives au nombre d'associés et au montant minimum du capital social, sont satisfaites ou que des dispositions sont prévues à cet effet ;
- Nous avons obtenu une confirmation des dirigeants de la société 101 COULEURS ET PLUS qu'aucun élément n'était intervenu susceptible de remettre en cause les données comptables au 30 septembre 2018 et 2019.

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.



3. CONCLUSION

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social qui s'élève à 2.000,00 euros.

Fait à Chessy, le 15 janvier 2020

Le Commissaire à la Transformation

Aurélie CANTEL.



Aurélie CANTEL
Expert comptable
Commissaire aux comptes
38 rue des Tournelles
77700 CHESSY
Tél. : 01 64 20 71 00

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.



ANNEXES

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.



ANNEXE 1 : Extraits Bilan 30/09/2018 page ½

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	6 700	5 532	1 168	2 335	- 1 167
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en					
Autres participations				175	- 175
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	6 700	5 532	1 168	2 335	- 1 343
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	27 475		27 475	3 032	24 443
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés				2 232	- 2 232
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	619		619	5 591	- 4 972
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 079		1 079	1 899	- 820
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	20		20	157	- 137
Disponibilités	2 616		2 616	8 842	- 6 226
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	420		420	420	
TOTAL (II)	32 229		32 229	22 173	10 056
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	38 929	5 532	33 397	24 684	8 713

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	200	200	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	10 805	8 058	2 747
Report à nouveau		-1 006	1 006
Résultat de l'exercice	572	3 753	- 3 181
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	13 578	13 005	573
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de			
. Emprunts	9 750	1 634	8 116
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	6 254	6 048	206
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 711	3 014	- 303
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	437	203	234
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	668	779	- 111
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	19 819	11 678	8 141
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	33 397	24 684	8 713

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 700	6 700			1 168 - 1 168
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	6 700	6 700			1 168 - 1 168
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	19 505		19 505	27 475	- 7 970
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 650		1 650		1 650
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs					
Personnel					
Organismes sociaux					
Etat, impôts sur les bénéfices	8 925		8 925	619	8 306
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
Autres	917		917	1 079	- 162
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	69		69	20	49
Disponibilités	525		525	2 616	- 2 091
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance				420	- 420
TOTAL (II)	31 591		31 591	32 229	- 638
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif					
TOTAL ACTIF (0 à V)	38 291	6 700	31 591	33 397	- 1 806

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.



PASSIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	200	200	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	11 378	10 805	573
Résultat de l'exercice	637	572	65
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	14 215	13 578	637
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	6 629	9 750	- 3 121
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	7 993	6 254	1 739
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 987	2 711	- 724
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	113	437	- 324
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	655	668	- 13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	17 377	19 819	- 2 442
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	31 591	33 397	- 1 806

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.

EURL 101 COULEURS ET PLUS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 19 BIS RUE DE MEAUX
60 890 MAREUIL SUR OURCQ
R.C.S : COMPIEGNE 524 969 268

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/03/2019

Le 30/03/2019, à 10 heures,

Monsieur PAZAT Franck, détenant 200 parts sociales, demeurant 19 Bis Rue de Meaux 60890 MAREUIL SUR OURCQ.

Propriétaire de la totalité des 200 parts de 10 euros composant le capital social de l'EURL 101 COULEURS ET PLUS, Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, monsieur PAZAT Franck associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/09/2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2018 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la rémunération de la gérance
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30/09/2018, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **572,19** Euros.

L'associé approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à **170,00** euros ainsi que l'impôt théorique supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à **26,00** euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **572,19** Euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 572,19** euros.

Section 2 - Affectation

- Aux autres réserves, soit **572,19** euros.

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.

ANNEXE 2 : Procès verbal Assemblée Générale Ordinaire du 30/03/2019 page 2/2

Après affectation, la réserve légale s'élève à **200,00** euros, le report à nouveau s'élève à **0** euros et les autres réserves à **11 377,65** euros.

L'associé unique prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 30 061,00 euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

La Gérance

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.

101 COULEURS ET PLUS

EURL au capital de 2 000 Euros

Siège social : 19 Bis Rue de Meaux 60890 MAREUIL-SUR-OURCQ

R.C.S. : COMPIEGNE B 524 969 268

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} DECEMBRE 2019.

L'an deux mille dix-neuf, et le premier décembre à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

*Monsieur **PAZAT Franck**, Gérant-associé
propriétaire de **Deux cents** parts, ci

200 PARTS

SOIT TOTAL DES PARTS PRESENTES OU
REPRESENTEES : **deux cents** parts, ci
sur les **deux cents** parts composant le capital social.

200 PARTS

Monsieur PAZAT Franck préside la séance en qualité de gérant-associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation du commissaire aux comptes de la société en qualité de commissaire à la transformation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.



ANNEXE 4 : Procès verbal Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2019 Page 2/2

PREMIERE RESOLUTION

Les associés de la Société 101 Couleurs et Plus, Société à responsabilité limitée au capital de 2 000.00 euros, dont le siège social est 19 Bis Rue de Meaux 60890 MAREUIL-SUR-OURCQ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 524 969 268 RCS Compiègne, lesquels envisagent la transformation de ladite société en Société par actions simplifiée, ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner :

- Madame Aurélie CANTEL, Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

La gérance

Les associés

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris.



Paris, le 2 octobre 2018

ATTESTATION

Je soussigné, Olivier SALUSTRO Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, Conseil Régional de Paris,

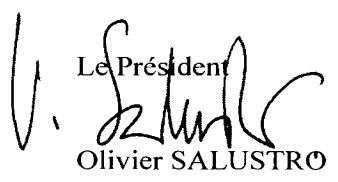
Faisant élection de domicile au siège de la Compagnie : 50, rue de Londres 75008 PARIS

Certifie que : Mademoiselle Aurélie CANTEL

Adresse : 38, Rue des Tournelles
77700 CHESSY

est inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Paris depuis : 2018

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.


Le Président
Olivier SALUSTRO



